

Laval, le 14 décembre 2018

Précisions concernant les équivalences de la formation Éducateur de soccer provincial (ESP)

Afin de débiter la nouvelle année du bon pied, Soccer Québec souhaite apporter quelques précisions concernant les équivalences qui seront octroyées exceptionnellement pour cette nouvelle formation lors des prochaines semaines.

Voici donc les trois scénarios où des entraîneurs se verront automatiquement attribuer l'ESP. Le système PTS affichera les nouvelles données au plus tard le 16 janvier 2019.

- 1- **Ceux et celles possédant déjà un DEP** : l'appellation de ce niveau deviendra automatiquement ESP dans leur profil.
- 2- **Ceux et celles possédant une Licence B1 (provinciale) ou plus** et qui ne possède pas de DEP
- 3- **Ceux et celles qui sont formé(e)s Licence B1 (provinciale)**, donc qui ont suivi la formation sans se faire évaluer et qui ne possède pas de DEP

Veillez noter qu'à partir du 1er janvier 2019, aucune équivalence ne sera octroyée pour la formation Éducateur Soccer Provincial.



Pour ceux et celles qui doivent s'inscrire à l'ESP, n'oubliez pas qu'il est toujours possible de le faire avant le **9 janvier 2019** en cliquant ce lien: <http://www.tsisports.ca/sc/soccer/tech/>

Sportivement,



Mike Vitulano
Responsable à la formation des éducateurs